

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	10	/	5

Date de la convocation
13 décembre 2022

N° 16122022011

**REHABILITATION ET
CREATION DE LOGEMENTS DE
L'IMMEUBLE AD 43 :
CONSULTATION MISSION DE
MOE**

Séance du 16 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux
et le seize décembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., MIGNE J., MICHEL A., FOURY D., Mmes VIDAL F., ROY S., MARTEL D.

Absent : Mrs CHABIDON D., GARRAGOS F., Mmes BRUNETON M., AURELLE V., BONCOMPAIN C.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune avait acquis l'immeuble cadastré AB 43 en vue de procéder à la réhabilitation de ce corps de ferme avec la création de logements.:

Il y a lieu de procéder à la consultation d'un bureau d'études de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation de cet immeuble

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- autorisent Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de cet ancien corps de ferme avec la création de logements

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 16 décembre 2022
Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,
Michel JOUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE
Florence VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 2 février 2023
et publication ou notification
Du 2 février 2023

